



Non remboursement perte cle voiture leasing

Par **DEBO31**, le **24/05/2019** à **13:56**

Bonjour, rn rn voilà, j'ai une assurance allyatis plus sur ma carte bleue qui me couvre depuis des années pour Vol/pertes papiers clés. rn Je n'ai pas de voiture en nom propre car depuis 5 ans, j'ai une voiture de fonction que j' utilise à titre personnel et professionnel (lettre de mon employeur à l'appui). rn J'ai perdu la clé que j'ai du faire refaire. rn J ai précédemment appelé mon assurance qui m'a dit que cela ne posait pas de probleme même si la carte grise n'etait pas à mon nom mais de bien faire faire une lettre à mon employeur lors de la demande. Chose faite, la carte grise est au nom du loueur en leasing. rn Surprise, apres l' envoien AR, reponse defavorable de l assurance qui dit que je dois être le propriétaire du véhicule (je considere l'être puisque je n'en ai pas d 'autre!!!!) pour le remboursement! rn rn Abus? Ou ils ont le droit? Je ne vois rien dans les clauses quelque chose qui stipule ce détail. rn rn Je vais faire réclamation de la décision mais je ne pense pas avoir gain de cause. rn rn Et je trouve que c'est un non sens en plus. rn rn merci pour votre aide

Par **morobar**, le **24/05/2019** à **17:56**

Bonjour, rn rn La clef appartient au propriétaire et c'est bien lui qui doit être indemnisé. rn Vous auriez du signaler la perte à l'employeur et le laisser procéder au remplacement à ses frais exclusifs, il n'a pas la possibilité juridique de vous demander une quelconque participation. rn Il n'a que le droit, le cas échéant, de sanctionner une négligence et/ou un défaut de surveillance et d'ouvrir une procédure entretien/sanction.

Par **DEBO31**, le **27/05/2019** à **16:09**

Merci de votre réponse, dans ce cas (je suis en vrai, depart mon statut, sous loueuse avec un statut comme tel) comment cela se passerait il si c'etait une voiture en leasing? Cette assurance ne me sert elle donc à rien? Vu que c'est mon véhicule en nom propre (sans la carte grise à mon nom).rnIl est vrai ma situation est complexe...

Par **morobar**, le **28/05/2019** à **11:19**

Bjr,rnMessage difficilement compréhensible.rnStatut de "sous-loueuse" et en français courant cela veut dire quoi exactement ?rnEnsuite "véhicule en nom propre": tous les véhicules du monde sont immatriculés en nom propre sauf ceux de l'ONU.rnEnfin "sans la carte grise à mon nom ". Donc le véhicule ne vous appartient pas.rnVous avez exposé au départ disposer d'un véhicule de fonction.rnC'est à votre employeur de résoudre le problème de la perte d'une ou plusieurs clefs et le cas échéant de se faire rembourser en cas de contrat garantissant cet incident.rnSans répercussion financière à votre encontre, je vous ai dit pourquoi.

Par **DEBO31**, le **28/05/2019** à **12:40**

Bonjour, merci de votre réponse.rnrnPour ma société, je paye une participation pour cette voiture mise à ma disposition. Je suis VDI pour cette société, elle paye le loueur et moi payant à ma société je suis "sous loueur" je considérais donc que j'etais responsable du véhicule (c'est ce qu'on nous dit, puisque nous avons à notre charge les pneus, carrosserie, clés...etc).rnDonc ce que vous me dites, ne correspond pas à ce que j'ai comme info de ma société, raison pour laquelle je m'interroge.rnrnEn tous cas, je suppose qu'il sera trop tard pour un recours aupres de ma société?rnrnMes remerciements...J'ai l'impression que les managements de ma société me laissent les responsabilités ...